



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 26
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 26
Date de convocation : 12/01/2023

**DELIBERATION N°4
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Crest, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Gilles MAGNON), Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS (suppléant de Jean-Pierre POINT), Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Charlène PAYAN ; MM. ARNAUD David, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Claude AURIAS, Éric PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON ; M. Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : M. David GARAYT

OBJET : FINANCEMENT DES POSTES 2023

Le Président rappelle que les postes de Chargés de mission et de Techniciens rivière feront l'objet d'une aide financière de la part de l'Agence de l'eau pour l'année 2023, et pour certains de l'Etat.

Les principales missions confiées à ces postes seront :

- la direction pour un chargé de mission/Directeur ;
- l'animation du SAGE et de son pôle pour un(e) chargé(e) de mission ;
- l'animation de la GEMAPI et de son pôle pour un chargé de mission ;
- la réalisation, le suivi des actions et la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et du SAGE pour trois chargés de mission et trois techniciens.

Au niveau du plan de financement possible :

- l'Agence de l'eau alloue une aide maximale, attribuée aux missions, en fonction de son XIe Programme d'intervention, de 50% à 70% de la dépense (salaires + charges) complété d'un forfait calculé sur la base d'un coefficient 1,3 pour prendre en compte les frais de fonctionnement ;
- L'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat pour l'année 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

